

**Qu’est-ce que l’inclusivité de l’habitation?**

Dans ce document, Inclusion Canada explique ce qu’est l’inclusivité de l’habitation. Avoir une maison est une chose, avoir un logement inclusif est différent. Les deux notions sont toutefois reliées.

*Avoir une maison est* un besoin humain fondamental et universel qui s’est manifesté dans toutes les cultures et à travers les âges.

Si l’habitation varie à travers le monde, la signification de la maison reste immuable. C’est le lieu où nous découvrons l’amour dans notre enfance, où nous grandissons et d’où nous nous élançons vers le monde. Éventuellement nous créons notre propre foyer, symbolisant notre personnalité et notre unicité

Par logement inclusif on entend le lieu de résidence, le type de logement et leur contribution à la création d’un chez-soi – création qui ne peut venir que du cœur.

Nous voulons aider les gens à comprendre ce qui rend un logement inclusif. C’est particulièrement important pour:

* + Les personnes ayant une déficience intellectuelle et leurs familles
* Les personnes qui construisent des maisons (les promoteurs immobiliers et les constructeurs de bâtiments)
* Les personnes qui paient pour l’habitation (les bailleurs de fonds gouvernementaux)

Qu’est-ce qui rend un logement inclusif? Les questions posées dans ce document peuvent vous aider à y réfléchir.

Vous pouvez y répondre vous-même ou en discuter avec une personne à laquelle vous faites confiance. Vous pouvez y répondre au nom d’un être cher, en pensant au type de logement qui traduira sa personnalité ou qu’il/elle appréciera.

**Qu’est-ce que l’inclusivité de l’habitation?**

L’inclusivité de l’habitation est le degré d’incidence de votre lieu de résidence sur votre participation à une collectivité beaucoup plus vaste. Un logement plus inclusif facilite la participation communautaire. Un logement moins inclusif l’entrave. Les personnes ayant une déficience intellectuelle doivent avoir accès à la même gamme de solutions que les autres et ne devraient être ni ségréguées ni rassemblées pour motif de déficience.

Lorsque nous parlons de logement, nous *n*’impliquons *pas* seulement le logement, l’appartement ou le condo dans lequel vous vivez.

L’inclusivité de l’habitation vise entre autres:

**Votre quartier**

* Habitez-vous près des services ou dans un cadre important pour vous? Ce cadre peut inclure les épiceries, les banques et les services de santé. Ou vous devez alors habiter dans une région rurale pour profiter du grand air et mener une vie tranquille.
* Pouvez-vous aller ou vous voulez aller? Existe-t-il des transports accessibles dans votre quartier? Y a-t-il un système de covoiturage dans votre communauté rurale ou un programme de chauffeurs bénévoles? Est-ce que des personnes fiables peuvent vous aider à vous déplacer?
* Est-ce que le quartier est sécuritaire? Y a-t-il beaucoup de criminalité?
* Pouvez-vous avoir des contacts avec vos voisins ou socialiser avec eux ou avec des personnes de votre communauté?

**Vos choix**

* Avez-vous pu choisir votre lieu de résidence? Ou, en tant que parent d’une personne ayant des difficultés de communication, vous devez interpréter ses préférences en matière d’habitation?

* Avez-vous décidé de vivre seul(e) ou choisi avec qui vous voulez vivre?
* Avez-vous fait des choix personnels pour votre maison, comme la décoration, les visiteurs que vous désirez avoir, la durée de leur visite?
* Pouvez-vous sortir de chez vous et rentrer quand vous voulez?
* Si vous louez, pourrez-vous avoir un bail à long terme si vous le désirez?
* Ou, en tant que parent d’une personne avec des difficultés de communication, l’aidez-vous à prendre des décisions pour que son cadre d’habitation reflète sa personnalité ainsi que les personnes et les choses qu’il/elle apprécie?

**Vos soutiens**

* Avez-vous accès à des mesures de soutien qui vous aideront (ou votre être cher) à participer à la vie sociale, économique, culturelle et politique de votre collectivité?
* Si vous déménagez, est-ce que vous emporterez ces soutiens dans votre nouveau logement?

**Votre logement**

* Qui réside aussi dans le bâtiment ou dans le quartier? Quelle est la combinaison de personnes avec déficience et de personnes sans déficience?
* Est-ce que votre logement est abordable? Pouvez-vous payer votre logement et vous procurer aussi les autres nécessités de la vie?
* Est=ce que votre logement est accessible? Est-ce que des amis et des voisins avec différentes capacités peuvent venir vous visiter?

Le degré d’inclusivité tient compte de votre résidence dans une petite communauté ou dans une grande ville.

Votre identité sociale et culturelle peut aussi faire partie de ce qui, d’après vous, rend votre logement inclusif.

L’inclusivité de l’habitation tient compte aussi des activités ordinaires, courantes comme:

* la livraison à domicile d’un colis que vous avez commandé
* la livraison d’un repas de votre restaurant préféré
* avoir des enfants venir frapper à votre porte pour l’Halloween
* avoir la visite inattendue d’un voisin

**Peut-elle être mesurée?**

Si l’on ne peut mesurer l’essence et le sentiment d’un chez-soi, on peut néanmoins mesurer l’inclusivité d’une habitation.

Dans le cadre du projet Ma maison, mon quartier, Inclusion Canada a développé un outil d’évaluation de l’inclusivité d’une habitation. Nous avons terminé le concept et sollicitons des fonds pour tester l’outil et s’assurer qu’il fonctionne comme il le devrait. Nous aimerions qu’il soit utilisé par tous les paliers de gouvernements et par les promoteurs immobiliers. Il aidera les personnes à planifier et à construire des logements plus inclusifs pour tous – notamment les personnes ayant une déficience intellectuelle.

**L’inclusivité de l’habitation, ça compte!**

La *Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées* (CDPH) stipule que les personnes handicapées ont le droit de choisir où et avec qui elles vont vivre. Elle affirm également que les personnes en situation de handicap doivent avoir accès aux soutiens requis pour vivre et être inclues dans la communauté.

*La Charte Canadienne des droits et libertés*, la *Loi Canadienne sur les droits de la personne* et la *Loi Canadienne sur l’accessibilité* appuient également le droit des personnes handicapées à une vie inclusive.

Selon la *Stratégie nationale sur le logement*, le logement est “la pierre angulaire des collectivités inclusives ». Nous en convenons et nous voulons que le Canada développe des collectivités inclusives où les personnes ayant une déficience intellectuelle seront reconnues et valorisées en tant que membres à part entière.

**Comment puis-je aider?**

Nous avons tous notre rôle à jouer pour que le logement inclusif devienne une priorité.

* Pensez à votre propre logement. Qu’est-ce qui en fait un chez-soi? Qu’est-ce qui le rend inclusif? Qu’est-ce qui pourrait changer pour qu’il soit inclusif?
* Travaillez avec votre association provinciale/territorial pour promouvoir un habitat plus inclusif.
* Parlez de l’inclusivité du logement aux membres de votre famille, à vos amis et encouragez les gens à cet égard.
* Consultez le site Ma maison, mon quartier pour en savoir davantage sur le logement pour les personnes ayant une déficience intellectuelle.
* Sensibilisez votre conseiller municipal à l’importance du logement inclusif dans r votre communauté. Demandez-lui quelles seront les mesures prises pour y arriver?
* Distribuez ce document.